

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être domicilié-e à Colomiers au moment de l'inscription
- S'inscrire dans une association sportive de Colomiers

Ticket sport de 59 €

si le quotient familial (QF) est $<$ ou $=$ à 680

Ticket sport de 33 €

si le quotient familial (QF) est $>$ à 680

et si la famille perçoit l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Justificatif de domicile
- Livret de famille ou pièce d'identité de l'enfant
- Attestation de QF de la CAF
- Attestation de versement de l'ARS si QF $>$ à 680

Pour les enfants de 4 à 5 ans, attestation de versement de l'ARS d'un autre enfant de la fratrie ou avis d'imposition des deux parents

RETRAIT À L'HÔTEL DE VILLE

Mardi de 12h30 à 19h

Mercredi de 12h30 à 17h

Vendredi de 8h30 à 14h

RENSEIGNEMENTS :
VILLE-COLOMIERS.FR
PÔLE SPORTS ET FESTIVITÉS :
05 61 15 24 32



CHOISIS TON SPORT !

Athlétisme
Badminton
Basket
Capoeira
Cirque
Cyclisme
Danse
Escalade
Football
Gymnastique
Haltérophilie
Handball
Hip-hop
Natation sportive
Natation synchronisée
Plongée
Roller
Rugby
Ski
Sports de combat
Tennis
Volley...

Retrouve les disciplines sur
ville-colomiers.fr

www.ville-colomiers.fr

COLOMIERS